

Modification constitutionnelle de 1987

Or, le gouvernement a décidé, semble-t-il, de ne permettre aucun amendement en l'occurrence, et nous faisons semblant de tenter d'améliorer l'Accord. Le gouvernement justifie sa décision en prétendant que l'Accord pourrait ne plus tenir, s'il est rouvert. A l'instar de nombreux Canadiens, j'en viens à conclure que si une étape aussi importante dans l'essor de notre nation est basée sur un document tellement fragile qu'on ne peut le rouvrir, sous peine de le voir s'effondrer, alors ce document n'a peut-être pas sa raison d'être. Il se peut que d'autres négociations soient nécessaires.

Soyons donc raisonnables et courageux. Rouvrons cet Accord en adoptant l'un ou l'autre de ces amendements, les deux ou une combinaison des deux. Adoptons un amendement constitutionnel fort et sûr qui ne lèse pas une partie des Canadiens, car ils ont tous le droit de se faire entendre.

Le gouvernement a décidé de supprimer toute possibilité de modifier cet accord par crainte que nous ne le perdions si nous permettons qu'il fasse l'objet d'autres négociations. Je crains pour ma part que nous ne le perdions si nous négligeons justement de nous donner la possibilité de l'améliorer. Nous devons avoir davantage de courage et une plus grande certitude que ce que nous entreprenons au Parlement est dans l'intérêt du Canada. Nous ne réussirons à édifier la nation que nous souhaitons que si nos initiatives au Parlement en ce qui concerne cet accord sont prises pour le plus grand bien du Canada. Je déplore que nous n'ayons pas ce courage.

Le moins que nous puissions faire, ce serait de prendre—aujourd'hui même ou avant que nous n'adoptions cet accord—au nom de la Chambre et du Parlement, l'engagement d'en corriger les lacunes d'ici deux ans, à la première conférence constitutionnelle qui sera organisée avec la participation des territoires et des porte-parole des autochtones. Nous devons également nous assurer que l'ensemble des Canadiens auront la possibilité de prendre part à cette initiative constitutionnelle novatrice.

C'est seulement en acceptant le principe selon lequel tous les Canadiens font partie du Canada et devraient, à ce titre, avoir tous leur mot à dire à propos de ce que deviendra ce Canada, que nous accepterons l'idée voulant que cet accord, qui atteint les objectifs visés, en lésant cependant certaines personnes, devrait être très rapidement suivi de négociations constitutionnelles au cours desquelles on fera disparaître les lacunes que l'Accord recèle.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. J'ai vraiment été étonné qu'il fasse allusion aux lacunes de l'Accord et à la nécessité de l'améliorer, de le modifier, et d'y faire participer les personnes qu'on aurait laissées pour compte. S'il est convaincu de ce qu'il avance, comment peut-il souscrire à cet accord?

Il s'agit évidemment de la loi fondamentale du pays. C'est de la constitution du Canada que nous parlons. Si l'Accord pose tant de problèmes, si des gens se sentent exclus, si la vraie nature de notre pays n'y est pas définie, alors notre devoir consiste certainement à voter contre.

Pour reprendre ce que disait hier un autre député, je dirais, compte tenu de cette affreuse règle de l'unanimité que nous

incorporons à l'Accord, que le député rêve en couleurs s'il pense que nous allons supprimer les imperfections et combler les lacunes à une date ultérieure.

M. Hovdebo: J'ai fait de mon mieux pour attirer l'attention sur les lacunes de cet accord. J'ai également tenté d'expliquer à la Chambre comment on pourrait combler ces insuffisances à l'avenir. Je propose que la Chambre s'impose certains délais pour régler ces difficultés. Je suis profondément convaincu qu'il est grand temps que nous reconnaissons la nécessité de pouvoir aborder la question constitutionnelle à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives des provinces, d'une manière qui corresponde toujours aux meilleurs intérêts du Canada.

Tout comme le député, je m'inquiète également du fait que l'Accord nous rend la tâche un peu plus difficile. Je souhaite que ces amendements soient acceptés dès maintenant pour que nous puissions résoudre ces problèmes beaucoup plus rapidement qu'en tenant une autre série de rencontres constitutionnelles.

Comme l'a signalé dans son discours le député de Western Arctic (M. Nickerson), j'ai bon espoir. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon vont un jour devenir des provinces en dépit de l'Accord. J'ai bon espoir également que les autochtones accéderont à l'autonomie gouvernementale et que le reste du Canada reconnaîtra leurs droits. Il me semble également important de ne pas perdre de vue à ce stade que nous parlons d'un pays composé d'au moins dix provinces, si ce n'est de onze ou de douze.

● (1230)

[Français]

M. David Berger (Laurier): Comme je l'ai déjà mentionné ce matin, monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours au cours des derniers jours et j'ai noté le grand nombre de députés qui appuient l'Accord, qui parlaient de la nouvelle ouverture d'esprit qui règne au pays. Mais chaque fois qu'on leur pose la question: Pourquoi les gouvernements n'ont pas voulu s'engager à non seulement protéger les minorités linguistiques mais à promouvoir ces minorités, on nous répond qu'il faut comprendre qu'il y a certaines poches de résistance au pays, que les gouvernements ne peuvent pas devancer la population. Et si on a quelque peu l'esprit critique, cela devrait nous forcer à examiner l'Accord et réfléchir sur cette soi-disant ouverture d'esprit sur lequel il est établi. Vous savez depuis quelque temps que je m'oppose à l'Accord. Si je vote contre, monsieur le Président, c'est parce que je crois que c'est ni dans l'intérêt de l'ensemble du pays, ni dans l'intérêt de ma province, le Québec. Si je vote contre, c'est parce que je ne crois pas que c'est dans l'intérêt de la population de ma circonscription de Laurier. Je vote contre également comme Canadien dont l'origine n'est ni anglophone ni anglaise ni française. Et les valeurs que j'ai acquises grâce à cette origine m'amènent à défendre passionnément les droits individuels et plus particulièrement le principe d'égalité pour tous à travers le Canada.